

**Conseil économique et social**Distr.: Limitée  
14 mars 2007Français  
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 7 c) de l'ordre du jour

**Application des traités internationaux relatifs au contrôle  
des drogues: suite donnée à la vingtième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale****Australie et Japon: projet de résolution révisé****Promouvoir la collaboration pour la prévention du détournement  
de précurseurs***La Commission des stupéfiants,*

*Rappelant* la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire<sup>1</sup>, dans laquelle les États Membres ont fixé à 2008 la date butoir pour éliminer ou réduire sensiblement le détournement de précurseurs,

*Rappelant aussi* la résolution S-20/4 B du 10 juin 1998, que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire et dans laquelle elle considérait que l'efficacité des mesures de lutte contre le détournement de précurseurs passait par une action concertée à l'échelle mondiale et une coopération internationale inspirée par des principes et objectifs communs,

*Rappelant en outre* que, dans sa résolution S-20/4 B, l'Assemblée générale appelait les États à promouvoir l'échange de données d'expérience relatives aux enquêtes policières et douanières ou à d'autres enquêtes administratives concernant le détournement de précurseurs, à l'interception, à la détection des détournements et à la lutte contre ce phénomène,

*Rappelant par ailleurs* que dans son rapport pour 2006<sup>2</sup>, l'Organe international de contrôle des stupéfiants priait instamment toutes les Parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de

<sup>1</sup> Résolution S-20/2 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2006* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.XI.11), par. 649, recommandation 22.



1988<sup>3</sup> de prendre toutes les mesures nécessaires pour surveiller, sur leur territoire, la fabrication et la distribution de précurseurs placés sous contrôle international,

*Reconnaissant* que, d'un État Membre à l'autre, la réduction de l'offre de stimulants de type amphétamine pose des problèmes différents mais que leur fabrication illicite présente des caractéristiques communes, au premier chef le fait d'être tributaire de la disponibilité de précurseurs chimiques utilisés également dans la fabrication licite,

*Reconnaissant aussi* l'importance d'appliquer des mesures nationales de contrôle des précurseurs qui aient la même efficacité partout dans le monde pour éviter le déplacement des points de détournement d'un pays à l'autre,

*Notant* que, dans sa documentation relative au contrôle des précurseurs, l'Organe international de contrôle des stupéfiants a insisté sur la nécessité de structures et de contrôles administratifs, législatifs et réglementaires efficaces du commerce légitime de précurseurs chimiques à l'intérieur des frontières nationales en vue de l'application de l'article 12 de la Convention de 1988,

*Sachant* que des mesures de contrôle du commerce légitime de précurseurs chimiques à l'intérieur des frontières nationales compléteront les activités menées dans le cadre de projets actuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, notamment les Projets "Prism" et "Cohesion", qui consistent à surveiller le détournement à l'échelle internationale de précurseurs chimiques aux fins de la fabrication de stimulants de type amphétamine et d'héroïne et de cocaïne respectivement,

*Prenant acte* de la création du Groupe de collaboration asiatique pour le contrôle des précurseurs au niveau local (Asian Collaborative Group on Local Precursor Control) et du Forum international sur le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine (International Forum on Control of Precursors for Amphetamine-type Stimulants),

*Appréciant* le rôle que joue le forum conjoint du Groupe de collaboration asiatique pour le contrôle des précurseurs au niveau local et du Forum international sur le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine s'agissant d'améliorer le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine en Asie grâce à une collaboration renforcée dans le domaine des pratiques et des contrôles réglementaires, administratifs et législatifs,

1. *Encourage* le forum conjoint du Groupe de collaboration asiatique pour le contrôle des précurseurs au niveau local et du Forum international sur le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine à mettre en œuvre le programme de travail qu'il a adopté à sa réunion de Tokyo, du 13 au 16 février 2007, et qui est joint en annexe à la présente résolution;

2. *Encourage* les États Membres à envisager l'adoption de mécanismes régionaux de collaboration semblables pour le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine, dans le cadre des organisations intergouvernementales compétentes.

---

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1582, n° 27627.

**Annexe\*****Groupe de collaboration asiatique pour le contrôle des précurseurs au niveau local (ACoG)  
Mandat****Mission**

L'ACoG a pour mission d'aider à prévenir le détournement de précurseurs aux fins de la fabrication de drogues synthétiques en Asie.

**Objectif**

Pour s'acquitter de sa mission, l'ACoG favorise l'adoption de pratiques et politiques nationales optimales en matière de réglementation, d'administration et de législation, afin de répondre à la menace que représente le détournement de précurseurs dans la région.

**Mandat**

Pour réaliser l'objectif qui lui a été fixé, l'ACoG constitue un forum de discussion régional axé sur les questions suivantes:

1. Encourager une appréciation commune des menaces que représentent les précurseurs en Asie et des nouvelles tendances dans ce domaine;
2. Partager des informations sur les mesures efficaces pour prévenir le détournement de précurseurs et de matériel au niveau local;
3. Encourager l'élaboration de stratégies pour lutter contre les nouvelles tendances et menaces; et
4. Recenser les possibilités de coopération et d'appui visant à renforcer les capacités de la région de faire face à ces menaces.

**Programme de travail du Groupe de collaboration asiatique pour le contrôle des précurseurs au niveau local (ACoG) et du Forum international sur le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine (IFCP)****Contexte**

La plupart des précurseurs ont des utilisations légitimes qui sont à divers égards bénéfiques pour la société. Toutefois, le détournement de ces substances pour la fabrication illicite de drogues fait planer une lourde menace sur tous les pays.

Certains pays asiatiques comptent parmi les plus grands fabricants et opérateurs de commerce de produits chimiques pouvant également être utilisés comme

---

\* Traduction d'un original reproduit tel qu'il a été reçu.

précurseurs pour la fabrication de stimulants de type amphétamine. Le contrôle des précurseurs est donc un enjeu capital pour les services de détection, de répression et de réglementation en Asie.

Les conditions de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine évoluent. Les groupes criminels savent tirer parti d'une situation et s'adapter; ils sont capables de réagir de manière rapide et flexible aux contraintes du marché, par exemple à l'adoption de mesures de lutte contre le détournement. La prévention et la lutte contre le détournement de précurseurs du commerce légitime vers les circuits illicites exige donc des contrôles réglementaires et des mesures de détection et de répression innovants.

Le détournement de précurseurs appelle une action régionale qui prévoit aussi bien des mesures de lutte concrètes et concertées que l'amélioration de la base de connaissances commune relative aux marchés légitimes et illicites des précurseurs. Pour éviter le déplacement des points de détournement d'un pays à l'autre, il est essentiel que les contrôles soient appliqués avec la même efficacité dans l'ensemble de la région.

### **Domaines d'action prioritaires**

Pour répondre aux menaces que représentent les marchés illicites de précurseurs et de stimulants de type amphétamine en Asie, les membres ont identifié un certain nombre de grands domaines prioritaires sur lesquels seront axés les travaux de l'ACoG/IFCP:

1. *Capacités techniques d'analyse scientifique*: tous les pays devraient faire en sorte de disposer des compétences voulues et du matériel nécessaire pour faire face aux problèmes liés aux stimulants de type amphétamine.
2. *Connaissance du marché*: il faut faire mieux connaître le marché légitime des précurseurs en s'attachant à:
  - a) Sensibiliser aux utilisations légitimes des précurseurs;
  - b) Surveiller les échanges commerciaux légitimes de précurseurs; et
  - c) Évaluer la demande légitime de précurseurs dans chaque pays.
3. *Supervision de l'industrie*: les mesures de lutte contre les détournements doivent comprendre une réglementation et une supervision efficaces du commerce légitime de précurseurs tout en tenant compte de l'aspect économique de ce commerce et de son intérêt pour la population.
4. *Engagement de l'industrie*: lorsque cela est possible, l'application des mesures de lutte devrait se faire avec la participation et la coopération de l'industrie.
5. *Échange de données et de renseignements*: les mesures de lutte et les activités mises en œuvre dans la région devraient se fonder sur une base de connaissances commune constituée grâce à des réseaux solides de collecte et d'échange des renseignements.
6. *Harmonisation*: lorsque cela est possible, les pays d'Asie devraient s'efforcer d'harmoniser leurs approches en matière de contrôle du commerce des précurseurs.
7. *Engagement au niveau ministériel*: il faudrait lancer des discussions au niveau ministériel sur les menaces que représentent actuellement les précurseurs, sur les

nouvelles tendances et sur la possibilité de mener une action régionale concertée, dans le cadre de l'élaboration de réponses efficaces et réalistes face au détournement de précurseurs en Asie.

8. *Utiliser les mécanismes existants*: lors de l'élaboration et de l'application des mesures de lutte, les pays d'Asie devrait, lorsque cela est possible, tirer parti des nombreux arrangements, programmes et ressources disponibles pour lutter contre le détournement de précurseurs.

### **Mesures à prendre**

Dans ces domaines prioritaires, l'ACoG/IFCP propose de mener les activités suivantes, qui seraient d'importantes premières étapes vers la mise en œuvre d'une action efficace et coordonnée face au détournement de précurseurs en Asie:

1. Élaborer un plan d'action ACoG/IFCP qui énoncerait un certain nombre de mesures visant à:

a) Étudier la possibilité de créer un centre régional de renseignement sur les précurseurs utilisés en Asie dans la fabrication de stimulants de type amphétamine, sur leur origine et sur les modes opératoires des auteurs de détournements;

b) Identifier les lacunes en matière de renseignement et d'information, en vue de mettre au point un plan pour la collecte de renseignements sur les stimulants de type amphétamine en Asie;

c) Reconnaître le Système d'échange d'informations (parrainé par le Japon) comme un moyen efficace de réaliser des analyses scientifiques des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs et de mettre en commun les résultats obtenus, ce qui permet de disposer à l'échelle régionale d'une source d'information unique sur les précurseurs utilisés en Asie dans la fabrication de stimulants de type amphétamine, sur leur origine et sur les modes opératoires des auteurs de détournements;

d) Mettre en place des arrangements pour que chaque pays puisse participer à titre volontaire au Système d'échange d'informations en fournissant des échantillons des stimulants de type amphétamine et des précurseurs saisis pour qu'ils soient analysés;

e) Établir des mécanismes efficaces d'enquête, à l'échelle nationale et transnationale, sur les saisies de stimulants de type amphétamine, en tenant compte des atouts que peuvent présenter les livraisons surveillées et les opérations de traçage;

f) Améliorer les capacités techniques d'analyse scientifique de la région afin de répondre efficacement aux problèmes liés aux stimulants de type amphétamine;

g) Étudier les avantages qu'il pourrait y avoir à mener une enquête initiale sur les précurseurs de remplacement utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine, afin d'aider éventuellement à améliorer les mesures de surveillance et de contrôle des précurseurs.

2. Établir un rapport sur la situation régionale qui décrirait les divers problèmes et défis de l'Asie en matière de précurseurs, ainsi que les contrôles, lois et pratiques

des pays membres, y compris les lacunes ou les faiblesses éventuellement identifiées.

3. La Nouvelle-Zélande, le Japon et les Pays-Bas s'attacheront ensemble à fournir aux membres plus d'informations sur le trafic, la réglementation et l'utilisation de la benzylpipérazine.

4. Trouver une occasion opportune pour une collaboration au niveau ministériel dans le domaine du contrôle des précurseurs, y compris pour discuter de la direction de l'ACoG/IFCP et de son programme de travail.

5. Appuyer l'adoption par la Commission des stupéfiants d'une résolution soulignant le succès du modèle ACoG/IFCP et son intérêt pour d'autres États Membres de l'ONU.

Le Ministère de la justice australien et le Ministère japonais de la santé, du travail et des affaires sociales coordonneront l'exécution des activités susmentionnées, en consultation avec d'autres membres intéressés, avant la prochaine réunion.

L'Australie et le Japon examineront aussi où pourrait avoir lieu la prochaine réunion de l'ACoG/IFCP fin 2007, éventuellement en parallèle avec le congrès australien sur le détournement de produits chimiques, qui devrait se tenir en Tasmanie en octobre.